

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, M. BATTEL Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL Mme LAFARGE, Mme PARNIERE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme DUPRAT, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. LEROY

ABSENTE EXCUSEE : Mme RUBY-MONTEIL

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERARD, M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/069 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE BARTHOLDI ET CLAUDEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'adopter un règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation de la salle communale polyvalente Bartholdi et la salle du lac Claudel,

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1

Approuve le règlement intérieur des deux salles communales, annexé à la présente délibération.

Article 2

Décide que la mise à disposition de la salle communale est gratuite pour les associations ayant leur siège sur le territoire de la commune de Châteauneuf-la-Forêt

Article 3

Les tarifs sont fixés voire révisés annuellement par délibération au conseil municipal

Article 4

Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 03 octobre 2025.

La Maire,
Françoise RIVET

